

**Atelier de proximité « Abords du poste de Gavrelle »
17 mars 2015**

Compte-rendu

Liste des participants en annexe de ce compte-rendu

La réunion commence à 18h.

Claude Chardonnet, animatrice C&S Conseils, accueille les participants en l'absence de Bernard Féry, retenu par un empêchement. Elle rappelle que cet atelier s'inscrit dans la continuité de la réunion précédente, qui avait présenté l'étude paysagère portée par Bruno Rabin.

Elle demande aux participants s'ils ont des remarques sur le compte-rendu de l'atelier précédent.

L'ensemble de l'assistance considère que le compte-rendu correspond bien à ce qui avait été dit.

Elle rappelle ensuite que Bernard Féry avait suggéré que soit établi un tableau simplifié qui reprenne les différentes opérations envisagées autour du poste (aménagement et enfouissement). Claude Chardonnet propose que ce tableau soit établi à la suite de la réunion d'aujourd'hui.

Christine Lombard, chargée de concertation RTE, excuse l'absence de Jean Louis Carlier. Elle explique que la réunion a été préparée avec lui, et avec Bruno Rabin, et elle espère qu'elle pourra répondre à toutes les questions qui seront posées. Elle rappelle que la 1^{ère} réunion du 12 janvier avait présenté l'état d'avancement du projet, du tracé, des mesures compensatoires, ainsi que des premières pistes d'aménagement aux abords du poste. La réunion d'aujourd'hui a pour but de présenter des propositions d'aménagement concrètes pour le poste et ses abords.

Vincent Théry, maire de Gavrelle, considère que le fait de donner un temps précis, de 2H, pour cette réunion, permet d'être constructif.

Bruno Rabin, paysagiste, présente les premières propositions d'aménagement paysager aux abords du poste de Gavrelle.

Cf. diaporama en annexe.

Jean-Pierre Charlet, adjoint au maire de Gavrelle et agriculteur, indique qu'il a coupé son parcellaire, pour s'aligner sur les quatre pylônes situés en limite de son terrain (à proximité de la RD49).

Vincent Théry demande de revoir la vue depuis la route quand on vient d'Arras. Il demande à Bruno Rabin pourquoi on ne voit pas les haies existantes sur la photo.

Bruno Rabin explique que les haies sont au dos de la photo.

Jean-Pierre Charlet pense que la haie est derrière, à gauche de la photo.

Pascal Hermant, habitant de Gavrelle, rappelle que cette haie ne fait qu'une vingtaine de mètre.

Claude Chardonnet demande ce que le public pense de la proposition de renforcer les alignements, de planter des arbres de hautes tiges, et de planter des haies – qui permettent d'éviter de créer des « murs ».

Pascal Hermant demande où RTE pense pouvoir planter des arbres de hautes tiges sur la route de Bailleul.

Joseph Fouache, habitant de Gavrelle, indique qu'à gauche de cette route il y a une canalisation d'eau, et à droite il y a un câble électrique enterré (vue aérienne de la RD 950).

Bruno Rabin explique que le conseil général n'est pas favorable à ce que RTE plante des arbres sur la berme centrale, pour des raisons de sécurité.

Vincent Théry estime que les arbustes cachent presque plus la vue que les arbres tiges, et que ces derniers ne sont pas idéaux pour cacher les pylônes électriques.

Christine Lombard demande si certains axes doivent être traités en priorité (vis-à-vis de la vue qu'ils offrent sur le poste).

Jean-Pierre Charlet indique qu'il existe un chemin lui permettant de sortir de la parcelle (situé à proximité de la RD49). Il estime donc que la proposition de Bruno Rabin ne pose pas de problème, au contraire puisqu'une barrière végétalisée pourrait être une protection à cet endroit lors des orages (dont les eaux ravinent le sol).

Vincent Théry prend l'exemple de la zone d'Actiparc où les arbres de hautes tiges permettent de cacher la zone, de façon espacée, en gardant un certain équilibre. Ce qui permet de faire mieux « digérer » cet espace.

Joseph Fouache répète que planter le long de la RD 49 peut poser problème : d'un côté de la chaussée il y a une conduite d'eau, et de l'autre un câble électrique enfoui.

Bruno Rabin explique que planter des arbres de haute tige à cet endroit serait délicat, mais qu'il est envisageable de planter une haie. L'emplacement, au bord de la route, ne permet pas une grande marge de manœuvre.

Claude Chardonnet demande si la remarque de Bruno Rabin porte sur l'ensemble du linéaire des arbres de hautes tiges.

Bruno Rabin répond qu'il y a deux problématiques différentes : sur la départementale les emprises sont très larges, et à priori il n'y a pas beaucoup de réseau qui passe. A l'inverse, sur les voies communales il y a davantage de réseaux existants, et il faudra étudier la question dans le détail. Il admet qu'un câble électrique d'un côté de la chaussée et une conduite d'eau de l'autre, pourrait compliquer la tâche.

Claude Chardonnet retient que le principe des arbres de haute tige est à étudier de près, car dans certain cas, il pourrait être préférable d'envisager des haies (pour des raisons d'ordre paysagères, mais aussi pour le drainage, et pour s'intégrer dans des espaces plus contraints).

Vincent Théry estime que les arbres permettront, d'ici 50 à 100 ans, de classer la route sur laquelle ils ont été plantés. Planter des arbres permettrait d'embellir le patrimoine de la commune, pour les générations futures.

Jean-Pierre Charlet demande quelle est l'emprise d'une haie ?

Bruno Rabin répond qu'une haie peut faire entre 50 centimètres à 1 mètre de large.

Vincent Théry prend l'exemple de la haie située le long de la nationale qui a été bien maîtrisée, et qui mesure 1 mètre de large. Il explique qu'au bout de 20 ans, il devient impossible de faire tenir une haie sur 50 cm de large.

Pascal Hermant demande qui paye pour l'entretien des haies ?

Vincent Théry estime que les communes seront sollicitées à l'avenir pour l'entretien des haies, et qu'elles devront valoriser les produits de coupe via la filière bois/énergie (sous la forme de plaquettes, de bois de chauffage etc.)¹

➔ EXTENSION DU POSTE ELECTRIQUE

Vincent Théry demande si on retrouvera les plaques bétons (correspondants aux murs pare-feu des transformateurs) dans l'extension du poste.

Christine Lombard répond qu'il n'y aura pas de plaques bétons dans l'extension. Cette extension doit permettre de construire la cellule de raccordement du 2^{ème} circuit 400 000 volt. Il y aura un nouveau pylône, mais il n'y aura pas de nouveau transformateur dans l'extension.

Vincent Théry demande si le photomontage présentant cette extension est assez « vrai », vis-à-vis de la disposition des pylônes.

¹ NB : En règle générale, RTE entretient les haies pendant 3 ans, puis la collectivité prend le relais.

Christine Lombard répond que le photomontage présente les installations telles qu'elles sont prévues, mais que cela reste un photomontage brut sans les aménagements des abords du poste.

Vincent Théry demande si RTE a prévu un travail sur les pylônes aux abords du poste, comme c'est prévu plus loin dans la plaine. Il estime que le pylône présenté ici est affreux, et qu'aucun aménagement au pied de ce pylône ne pourrait améliorer son esthétique. A l'inverse, un pylône plus artistique pourrait être mis en valeur.

Christine Lombard explique que ce pylône est un pylône d'arrêt, ce qui implique des contraintes techniques. Elle ajoute que pour le poste d'Avelin, le dernier pylône avant d'arriver au poste est un pylône similaire.

Vincent Théry estime que ce pylône fait tache.

Christine Lombard admet qu'on ne peut pas le cacher par des plantations, mais une mise en peinture permettrait peut-être d'améliorer la situation, avec un dégradé comme à Actiparc. Il pourrait être envisageable de peindre le pylône par tronçons. Il faudrait voir avec des photomontages ce que cela pourrait donner.

Elle présente ensuite un photomontage réalisé sur un pylône d'angle situé à proximité du poste d'Avelin, qui présente deux mises en peinture : une première en dégradé de gris, et une seconde en dégradé de bleu.

Vincent Théry indique que des études ont été faites sur les clôtures et leur intégration dans le paysage, et qu'en général c'est la couleur grise qui s'intègre le mieux.

Jean-Pierre Charlet considère que le dénivelé du terrain a été sous-estimé dans le photomontage au niveau du poste. Il considère que si l'extension est faite au même niveau que le poste actuel, elle sera naturellement encaissée, ce qui réduira sa perception.

Une vérification technique au niveau des travaux de terrassement sera effectuée par RTE.

➔ LES AMENAGEMENTS PIETONNIERS

Pascal Hermant indique que sous le tunnel il y a beaucoup de voitures et de camions qui passent, en sortant de la D50. Il estime que la proposition d'aménagement risque de créer des bouchons à certains moments de la journée.

Bruno Rabin répond que des études de trafic vont être réalisées par le conseil général.

Yannick Bourrez demande s'il est possible d'inverser le sens de priorité.

Christine Lombard indique que cette disposition est une préconisation du conseil général, car il n'y a pas suffisamment de linéaire en sortie de D50 pour faire une file d'attente.

Pascal Hermant propose de faire deux grands trottoirs de chaque côté de la route, avec des barrières, ce qui permettrait un passage vélo et piéton sécurisé, tout en étant moins contraignant pour la circulation automobile.

Jean-Louis Dupayage propose de construire un rondpoint. Il estime que la proposition de RTE présente un risque d'accident, particulièrement si l'on remonte du matériel agricole, et qu'en face un véhicule arrive à pleine vitesse.

Bruno Rabin explique que l'aménagement permettra au contraire de pacifier la circulation, et de réduire la vitesse des véhicules.

Vincent Théry indique qu'en règle générale il y a assez peu de voitures qui se croisent sous le pont, et que cet aménagement n'empêche que les croisements. Il ne devrait donc pas créer trop de bouchons.

Pascal Hermant rappelle qu'il y a souvent des camions garés à proximité du tunnel, qui bloquent le passage. Cette contrainte pourrait donc se cumuler à des files d'attentes créées par l'aménagement du pont.

Claude Chardonnet considère qu'il manque des données sur le trafic.

Vincent Théry estime qu'il faut demander au département d'effectuer un comptage.

Claude Chardonnet indique que les réserves exprimées vis-à-vis de la réduction de la chaussée ont été notées.

Bruno Rabin explique que le conseil général va faire une étude de trafic et de vitesse, et qu'ensuite, des plots en plastique vont être installés, pour faire préfigurer l'écluse routière, pendant une phase de test.

Jean-Pierre Charlet demande s'il n'y a pas d'autres solutions pour passer la RD 50 en toute sécurité, via une passerelle par exemple.

Bruno Rabin explique qu'une passerelle serait beaucoup plus chère et compliquée. Il présente ensuite le projet de rampe piétonne.

→ RAMPE PIETONNE

Vincent Théry explique que l'idée de cet aménagement est de permettre aux piétons de rejoindre les chemins de randonnée. Il indique ensuite qu'au niveau de la communauté urbaine, il y a une quinzaine de circuits bien signalés (avec une carte, un code du randonneur etc.). Or aucun de ces circuits ne passent par Gavrelle, à cause du triangle formé par le TGV et l'autoroute. Il est donc très important d'arriver à désenclaver Gavrelle, avec des liaisons douces. Or cet aménagement permettrait justement de rejoindre Oppy, puis Bailleul, puis la zone Actiparc, puis Saint-Laurent-Blangy.

Christine Lombard estime qu'il faut engager un travail, à mener avec toutes les parties prenantes qui peuvent concourir à la réalisation de ce projet, comme avec la communauté urbaine d'Arras, qui a la compétence sur les voix douces.

➔ **LES AMENAGEMENTS PAYSAGERS AU NIVEAU DU POSTE ELECTRIQUE**

Vincent Théry demande si des expérimentations ont déjà été menées pour végétaliser les abords d'un poste électrique ?

Christine Lombard répond qu'il y a eu des premières expérimentations de prairies fleuries, dans le secteur de Nantes. Ces expériences ont permis de constater qu'il faut ressemer chaque année. Il existe en revanche une nouvelle expérimentation dans la Somme, qui vise à utiliser une plante rampante sur certaines parties délaissées du poste.

Vincent Théry propose que la clôture fasse des « encoches » pour casser l'alignement, plutôt que de suivre de façon rectiligne les limites du poste.

Christine Lombard répond qu'il faudra vérifier s'il n'y a pas des distances à respecter en termes d'équipement.

Vincent Théry estime toutefois que la clôture est inesthétique, le bavolet, au-dessus de la clôture, évoquant le milieu carcéral.

Bruno Rabin répond que c'est une contrainte liée à la protection du site.

Vincent Théry demande si des arbres de haute-tige pourront réellement être plantés au niveau de l'entrée du poste, comme le montre le photomontage ?

Bruno Rabin reconnaît que l'emplacement des arbres tels qu'il est montré ici, est sans doute trop proche.

Julie Kmieckowiak ajoute qu'à cet emplacement seul des arbustes pourraient être plantés, car des arbres des hautes tiges ne peuvent être plantés aussi près de la clôture (pour éviter tout contact sur la clôture, qui pourrait déclencher l'alarme).

Vincent Théry estime qu'il est dommageable de montrer des photomontages qui ne sont pas réalistes. Il considère que planter des arbres à cet endroit-là permettrait de cacher une partie du poste et des pylônes qu'il contient. Il demande que RTE vérifie ce qu'il est possible de faire techniquement à ce sujet.

Il demande ensuite s'il est possible de planter des végétaux à l'intérieur du poste, sur les zones de schiste, pour cacher les plaques bétons.

Christine Lombard répond qu'il faut tenir compte des équipements électriques présents à l'intérieur du poste électrique, tant en aérien qu'en souterrain.

Claude Chardonnet propose une synthèse des différentes propositions et débuts de réflexion :

- Il sera nécessaire que RTE étudie les contraintes techniques qui sont les siennes (notamment aux abords du poste électrique) ;
- Le conseil général devra étudier le trafic, les flux et la vitesse des véhicules pour alimenter la réflexion autour des aménagements routiers ;
- Concernant les aménagements paysagers, il sera nécessaire de regarder au cas par cas ce qui est le plus efficace entre les arbres de hautes tiges et les arbustes de moyenne hauteur ;
- En ce qui concerne la randonnée, il existe un enjeu important de valorisation du territoire ;
- Une réflexion sur la couleur du pylône d'arrêt a été amorcée.

Elle demande ensuite si des éléments ont été oubliés ?

Samuel Cayet, conseiller municipal, revient sur la rampe piétonne, et demande si un éclairage pourrait être installé pour permettre de mieux voir le marquage au sol, et ainsi améliorer la sécurité. Il demande ensuite comment la rampe en elle-même vieillira, et quelle sera sa tenue dans le temps.

Bruno Rabin répond que de tailler directement dans le talus est une solution plus pérenne que d'utiliser un remblai.

Vincent Théry estime quant à lui que cette rampe devrait être stable. Il considère également qu'utiliser un remblai pourrait créer un phénomène de foisonnement, ce qui ferait bouger l'ensemble de la structure.

Samuel Cayet revient ensuite sur le poste électrique, et s'interroge sur l'intérêt de créer des fenêtres visuelles sur le poste électrique.

Vincent Théry rappelle que dans les règles paysagères il vaut mieux éviter de créer des grands murs verts, et que des fenêtres sont souvent préférables. Mais il comprend la question de Mr Cayet, et doute également de l'intérêt, ici, de créer ces fenêtres.

Samuel Cayet estime qu'entre les grandes fenêtres de vision qui sont ici proposées, et l'impossibilité de planter des arbres de hautes tiges, la proposition de RTE se rapproche trop de l'état actuel du poste.

Vincent Théry considère que s'il y a des fenêtres, alors il faut qu'il y ait quelque chose de beau derrière. Il propose de faire une « fausse fenêtre », ou une « fenêtre virtuelle », en utilisant par exemple une haie ou une clôture de couleur différente.

Samuel Cayet propose d'utiliser la clôture comme support pour une sérigraphie ou un trompe-l'œil. Il estime qu'actuellement les propositions ressemblent à un saupoudrage à moindre cout, et qu'il peine à voir les investissements qui sont faits.

Christine Lombard répond que ce n'est pas un travail à moindre cout, mais qu'il y a aussi d'importantes contraintes techniques à prendre en compte. Elle comprend que la proposition actuelle puisse être insuffisamment satisfaisante, et elle prend note des autres pistes proposées

(comme par exemple d'avoir davantage de variété sur le linéaire en façade de la route, avec différents types de plantations, ou via un travail sur la clôture).

Samuel Cayet émet un doute sur l'utilisation de plantations comme outil pour cacher le poste, et demande quelle sera la vision du poste en hiver. Il estime que des matériaux non-végétaux pourraient être plus efficaces quelques que soient les saisons. Il demande ensuite quel est l'intérêt du couvre-sol, mis à part sur les vues aériennes. Il revient ensuite sur la proposition d'implanter un verger et des jeux pour enfants, et considère que ce n'est pas un endroit où il souhaite que des enfants se rendent.

Christine Lombard répond que ces propositions ne sont pas spécifiquement destinées aux enfants.

Bruno Rabin ajoute que l'idée initiale était de donner une valeur à un délaissé.

Vincent Théry estime que si le but est de donner une impression d'arrêt, de repos, la simple présence d'un banc peut suffire.

Christine Lombard ajoute qu'il y a sans doute eu une mauvaise compréhension : ces propositions ne sont pas des jeux pour enfants, mais plutôt un parcours de santé, un parcours sportif à destination des *joggers*.

Samuel Cayet revient ensuite sur l'extension du poste, et propose un travail en merlon, végétalisé ou non, qui permettrait de cacher le poste.

Christine Lombard rappelle à ce sujet l'intervention de monsieur Charlet, à propos de la topographie, et de la différence de niveau qui pourrait exister entre le poste et son extension.

Vincent Théry se rappelle qu'à la dernière réunion, il avait été dit que l'extension pourrait permettre un travail différent, qui propose des transversalités, des espaces verts etc. Il estime que ce travail ne se retrouve pas aujourd'hui. Il demande si ce travail est toujours envisageable.

Christine Lombard répond que cela a été étudié, mais que ce n'est pas réalisable vis-à-vis de la surface disponible. Il n'y a pas d'espace suffisant pour aménager des transversales à travers le poste.

Claude Chardonnet ajoute qu'il y a un travail à faire sur les abords du poste, pour mieux l'intégrer à un paysage agricole et naturel. Elle rappelle l'idée évoquée précédemment de construire une clôture constituée de matériaux pérennes.

Samuel Cayet considère qu'un travail ludique peut être mené, avec des trompes l'œil par exemple.

Vincent Théry estime qu'il est dommage qu'on ne retrouve pas le travail des étudiants qui avait été présenté lors de la réunion précédente, notamment au niveau des clôtures en bambou.

Claude Chardonnet demande à Christine Lombard, si RTE est d'accord pour regarder ce qu'il y a de mieux dans les deux approches : celle de monsieur Rabin et celle des étudiants de l'école nationale du paysage.

Christine Lombard répond qu'il y a aujourd'hui tout un panel d'options et de propositions. Elle estime qu'il faut poursuivre le travail, mais que ce premier retour du public était important. Elle ajoute qu'il y a eu un premier échange avec le conseil général du Pas-de-Calais, qui a permis d'évoquer les plantations le long des départementales, et les questions de sécurité. Elle ajoute que le travail va également se poursuivre sur les abords du poste et sur les voix douces.

Vincent Théry demande pourquoi sur le photomontage aérien, on peut voir des plaques de béton au niveau de l'extension.

Christine Lombard répond que c'est une erreur de photomontage, et elle confirme à nouveau qu'aucune plaque en béton ne sera construite dans le cadre de l'extension du poste.

Samuel Cayet estime qu'il y a une question qu'il faut encore se poser : veut-on d'une vision ponctuelle sur le poste, ou souhaite-t-on le masquer complètement ?

Vincent Théry rappelle une règle de la composition : plus on cherche à cacher quelque chose, plus on risque de le mettre en valeur. Il estime qu'il vaut mieux chercher à fondre le poste dans le paysage.

Claude Chardonnet conclue la réunion et ajoute qu'une nouvelle réunion sera nécessaire.

Vincent Théry remercie RTE pour cette présentation, et estime que la discussion a été très constructive.

Durée de la réunion : 1h56.